

## CHARTRE DU VOYAGE D'ETUDES

### I. Objectifs du Voyage :

- Le voyage d'études à l'étranger vise à enrichir la compréhension académique des étudiants de SUP'COM par des expériences pratiques et des échanges interculturels.
- Les étudiants doivent tirer le meilleur parti de cette opportunité pour élargir leurs connaissances, renforcer leurs compétences professionnelles et développer leurs sens de la responsabilité sociale.

### II. Organisation du voyage :

- Des responsables parmi les étudiants (Etudiants Responsables-ERs) et un Enseignant/Personnel Accompagnateur (E/P-A) seront désignés et communiqués aux membres de chaque destination. Ces personnes seront les vis-à-vis de chaque groupe, vous revenez vers eux pour toute demande d'information.
- Un programme de voyage sera fixé par les ERs en collaboration avec l'E/P-A de chaque destination et communiqué à l'ensemble des étudiants du groupe. Le programme comporte des visites pédagogiques avec nos partenaires internationaux et des visites culturelles. Il doit être suivi à la lettre par tous les membres du groupe.
- Chaque groupe doit respecter les instructions indiquées par l'accompagnateur de son groupe.

### III. Engagement Financier :

- Chaque participant contribuera au financièrement selon les modalités définies, couvrant les frais de transport, d'hébergement, de repas, de visas et autres dépenses personnelles, SUP'COM se chargera de la majeure partie de ces dépenses.
- Les participants comprennent que tout désistement après l'engagement financier entraînera des frais et peut influencer la distribution ultérieure des responsabilités financières.

### IV. Responsabilités Individuelles :

- Les étudiants sont responsables de leurs biens personnels. Aucune responsabilité ne sera engagée en cas de perte, vol ou dommage.
- Chaque participant s'engage à respecter les règles et normes de conduite de l'établissement d'accueil ainsi que les lois et coutumes locales.

### V. Comportement Collectif :

- Les étudiants représenteront leur école et leur pays. Ils adopteront un comportement respectueux envers la communauté locale et les autres participants.
- Le respect des horaires, des consignes de sécurité et des règles établies par les accompagnateurs et les responsables du voyage est impératif.

### VI. Participation Active :

- Chaque participant s'engage à participer activement à toutes les activités programmées, y compris les visites académiques et culturelles.
- Les participants sont encouragés à poser des questions, partager des connaissances et interagir avec les intervenants locaux et les autres étudiants.

### VII. Code Vestimentaire :

Un code vestimentaire approprié, conformément aux normes professionnelles, doit être respecté lors des visites d'entreprises et des établissements académiques.

### VIII. Engagement post-voyage:

Les étudiants sont redevables à un rapport visé par le l'E/P-A et remis sur Edx au plus tard une semaine après leurs retours en Tunisie.

### IX. Engagement envers la Charte :

Chaque participant doit lire attentivement cette chartre (supcom.tn), s'engager à la respecter dans l'état.

### X. Responsabilités en Cas de Non-Respect :

Tout non-respect de cette chartre entraînera des conséquences et causera des sanctions sévères (**le prélèvement de montants de la bourse et le passage devant le conseil de discipline**).